

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DU ROVE  
SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024**

**Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 24 ; Pouvoirs : 5 ; Absents : 5**

**L'an deux Mil vingt-quatre, le trois septembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges ROSSO Maire, suite à la convocation en date du 26 août 2024.**

**ETAIENT PRESENTS :** BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CANGELOSI Laetitia- CASABURI Francine CORTES Jeanne - COSTE Raymonde - DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - - GIRAUD Chantal - GUEVARA David - GUIDI Marie-Noëlle - JAUFFRET Michel- JUAN Annie - LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain- MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis - ROSSO Georges - ROSSO Viviane - SABATINO Paul - SACOMAN Roger - - SOLE Jean-Pierre.

**ONT DONNE POUVOIR :** FIORI Frédéric à MONTALBAN Francis - GROBEL Pierre à SABATINO Paul - SALAS Aline à ROSSO Viviane - FERNANDEZ Danielle à SACOMAN Roger - MAISONNEUVE Régis à DESMATS Nicole.

**ABSENTS :** FIORI Frédéric - GROBEL Pierre - SALAS Aline - FERNANDEZ Danielle - MAISONNEUVE Régis

**SECRETAIRE DE SEANCE :** BONNET Marie-Claude

**2024-04-02**

**VENTE D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION AL NUMERO 133**

La Commune du ROVE est propriétaire d'une parcelle avec pour référence cadastrale : Section AL 133 d'une surface totale de 77 m<sup>2</sup> située Chemin de la Baume – 13740 LE ROVE.

Cette parcelle se situe dans la zone UP2a au PLUi, et dans la zone à prescriptions simples du risque incendies de forêt.

La valeur vénale effectuée par l'Avis du Domaine, est estimée à 3 850 Euros (trois mille huit cent cinquante Euros)

Monsieur Daniel GASPARINI, souhaite acquérir cette dernière au prix déterminé par France Domaine.

Le Conseil Municipal,

**Vu**

- l'évaluation de France domaine pour la valeur de la parcelle à 3 850 € en date du 21/06/2024
- la volonté de la commune de céder la dite-parcelle

**Considérant**

- la volonté de Monsieur Daniel GASPARINI d'acquérir cette parcelle en date du 07/08/2024

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** DE PRONONCER la vente de la parcelle Section AL 133 ( 77 m<sup>2</sup>) située Chemin de la Baume – 13740 LE ROVE dont la valeur vénale effectuée par l’Avis du Domaine, est estimée à 3 850 € (trois mille huit cent cinquante Euros) étant entendu que tous les frais afférents à cette vente dont les frais de bornage resteront à la charge de l’acquéreur.

**ARTICLE 2** D’AUTORISER Monsieur le Maire à percevoir la recette et signer l’ensemble des documents afférents à cette affaire.

**VOTE / POUR 29 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme au registre**

Le Maire,  
Georges ROSSO  
  
